

INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION DU CABINET EN PERIODE DE COVID

Nous sommes toujours tenus de respecter un protocole d'hygiène encore plus strict lors de ce nouveau confinement afin de limiter les risques de propagation du COVID 19. **Le but est d'assurer votre sécurité, celle de votre enfant et la nôtre.** Aussi, vous trouverez plus bas des précisions sur les conditions de vos prochains rendez-vous à notre cabinet.

Avant d'arriver à notre cabinet :

1. Remplir **IMPERATIVEMENT** le **questionnaire médical « Covid19 »** ([lien pdf](#) ou [en ligne](#))
Il est à compléter, à signer à imprimer, chez vous juste avant de venir au rendez-vous, et ce, pour chaque rendez-vous !

ATTENTION !!! Sans ce questionnaire signé, nous ne pouvons pas vous recevoir.
Si au moins une case « OUI » est cochée,
merci de contacter le secrétariat au plus tôt pour réadapter le rendez-vous.

2. Le patient devra se brosser les dents et se laver les mains soigneusement : notre poste d'hygiène et nos toilettes étant neutralisés pour des raisons sanitaires, merci de prendre vos dispositions avant de venir!
3. Le patient, comme l'accompagnant devront porter un masque dans notre cabinet. Merci de ne pas arriver trop en avance, sauf pour remplir votre questionnaire Covid19 si vous ne l'avez pas fait chez vous.

Dès votre arrivée au cabinet :

4. Munis de votre masque, vous devrez utiliser le gel hydro-alcoolique mis à votre disposition dans le sas d'entrée, vous présenter à la réception pour donner votre questionnaire Covid signé et attendre en salle d'attente en respectant la distanciation (au moins 1 mètre). Veiller à ne rien toucher pendant votre attente.

PS : **Pour les nouveaux patients** venant à leur première consultation, nous vous rappelons que le **questionnaire administratif et médical** ([lien](#)) doit également être rapporté complété et signé

Nous vous remercions par avance pour le respect de ces consignes indispensables pour garantir votre sécurité et celle de notre équipe, et faciliter notre organisation pour réduire votre temps de présence au cabinet...

MàJ du 18/11/2020